

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Délibération : **N° 2018-01-011**
 OBJET : **DENOMINATION DE VOIE : RUE MARIA TELKES**
 Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : Annexe 07 -
 Dénomination rue Maria
 Telkes.pdf

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt trois janvier deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Les membres ayant donné un pouvoir :

Catherine HENRY donne pouvoir à Alain ROYER, Florence CABRESIN donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Rapporteur : Monsieur Philippe LEBASTARD

Dans le cadre du permis d'aménager n°044 209 16 E 3006 délivré à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pour la réalisation d'une extension du Parc d'Activités de Ragon, une impasse a été créée. Il convient aujourd'hui de la dénommer.

Les propositions ci-dessous ont été faites aux membres de la commission Aménagement le 4 décembre 2017 :

- rue Blaise Pascal
- rue Ambroise Paré
- rue René Laennec
- rue Maria Telkes
- rue Aragon
- rue des Alliés

Après échanges, les membres de la commission Aménagement ont retenu la dénomination suivante : rue Maria TELKES

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager n°044 209 16 E 3006 : rue Maria TELKES.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 janvier 2018
 Le Maire, Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180129-2018-01-11-DE
 Date de télétransmission : 31/01/2018
 Date de réception préfecture : 31/01/2018

